

# **« Argent de poche »**

# **Contrat d'engagement**

Ce contrat est un engagement de votre part, ainsi que de la collectivité, au dispositif « Argent de poche ». Il établit les règles que vous devrez respecter lors des tâches qui vous seront confiées.

Lisez-le attentivement avant de le signer.

## **LA PONCTUALITE**

---

- J'arrive à l'heure précise sur le lieu de ma mission.
- Tout retard peut entraîner l'annulation de celle-ci.
- Je m'engage à être présent(e) sur la durée de la mission confiée, y compris la pause.

## **LA PERIODICITE DE L'ACTIVITE**

---

- L'activité « Argent de poche » se déroule pendant les vacances scolaires, sur un temps de 3h30, comprenant une pause d'une demi-heure, de 8h30 à 12h00, ou de 14h à 17H30.

## **LA REALISATION DU CHANTIER**

---

- Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec une tenue adaptée à la nature des chantiers.
- L'usage des téléphones portables est strictement interdit durant les missions.

## **LA QUALITE DES TACHES REALISEES ET LE COMPORTEMENT**

---

- Je m'engage à réaliser correctement les travaux qui me sont confiés.
- Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants.
- Je reste poli avec l'ensemble des personnes intervenant dans ma mission.
- Je prends soin du matériel qui m'est confié.

## **LES SANCTIONS APPLIQUEES PAR LE NON-RESPECT DES REGLES**

---

- En cas de non-respect de ces règles, une expulsion temporaire ou définitive pourra être prononcée. Dans ce cas, aucune indemnisation de la mission ne sera due.

## **L'INDEMNISATION DE LA MISSION**

---

- Le bon déroulement d'une mission entraîne le versement d'une indemnité.
- Celle-ci est fixée à 15€ par demi-journée, versée par virement bancaire, au nom du participant (ou du représentant légal si le jeune ne possède pas de compte bancaire).
- Aucun versement en espèces ne sera effectué.

## LA CONFIDENTIALITE DES DONNEES ACCESSIBLES PENDANT LES MISSIONS

---

- Les informations et données de la collectivité, quels que soient leurs supports, dont le jeune pourrait avoir à connaissance à l'occasion de sa mission sont confidentielles.
- Il s'engage par la présente à n'utiliser en aucun cas les informations recueillies ou obtenues pour en faire l'objet de publication, de divulgation ou communication à des tiers, sans l'accord préalable et exprès de la collectivité.
- Le jeune s'engage à ne pas conserver, emporter, ou prendre copie de document ou logiciel, de quelque nature que ce soit, appartenant à la collectivité (sauf accord).

**J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et je m'engage à le respecter, sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées.**

Fait à Landeronde, le : .....

Nom et Prénom

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »

## MENTIONS RGPD APPLICABLES A L'ENSEMBLE DU DOSSIER D'INSCRIPTION

---

Les informations demandées dans le dossier d'inscription sont obligatoires et nécessaires au traitement de votre dossier. L'absence de réponse à un champ obligatoire est susceptible de compromettre la suite donnée à votre candidature.

Les données à caractère personnel ainsi collectées font l'objet d'un traitement dont le responsable est le CCAS de Landeronde représentée par sa Présidente, Mme Angie LEBOEUF.

Ces données sont collectées dans le cadre de l'exécution d'une mission d'intérêt public et sont nécessaires à la mise en œuvre du dispositif « Argent de poche ».

Elles sont destinées au CCAS et à la Commune de Landeronde et peuvent être communiquées au Trésor Public.

La base légale du traitement est l'article 6-e) du règlement UE 2016/679 : traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public.

Elles seront conservées pendant une durée de 2 ans.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer par courrier à l'adresse suivante :

Mme le Maire – Commune de Landeronde – 2 rue Nicollon-des-Abbayes – 85150 Landeronde ou par mail à accueil-mairie@landeronde.com, en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.

En cas de difficulté en lien avec la gestion de vos données personnelles, vous pouvez adresser une réclamation auprès du délégué à la protection des données personnelles : dpo@ecollectivites.fr ou auprès de la CNIL ou de toute autre autorité compétente.